Surveillance des enseignants de lycée.

Numéro d'inventaire : 1979.25416
Auteur(s) : Anne Jean Marie René Savary
Type de document : texte ou document administratif
Période de création : 1er quart 19e siècle
Date de création : 1810
Description : Feuille manuscrite.
Mesures : hauteur : 310 mm ; largeur : 200 mm
Notes : L.a.s. d'un des ministres de la police de Napoléon Ier. Le ministre demande aux préfets de lui faire connaître tout ce qui pourrait paraitre irrégulier sous le rapport de l'Instruction Publique ou sous celui des pratiques religieuses.
Mots-clés : Etudes, statistiques, enquêtes relatives au système éducatif
Filière : Lycée et collège classique et moderne
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : 1

Police générale

69

Paris le 17 Juillet 1810.
24 Juillet
remis à remplir

Monsieur, l'Instruction publique vient de recevoir une nouvelle organisation; dès ce moment, sans doute, vous avez pris les moyens convenables pour connaître la direction qu'on donne à la jeunesse dans les Lycées. Je suis persuadé que les progrès éprouveront une amélioration sensible, depuis l'institution de l'Université impériale. Il est cependant possible que des professeurs, peu fidèles aux ordres qui leur ont été donnés pour élever les jeunes gens dans l'esprit du Gouvernement, cherchent à leur inculquer des principes contraires.

Il peut encore exister des abus d'un moindre intérêt: je ne dois pas les ignorer. Vous devez me donner connaissance de ce que vous aurez apperçu d'inconvenant ou d'irrégulier, soit sous le rapport de l'instruction, soit sous celui des pratiques religieuses, soit enfin sous le rapport de l'administration intérieure de ces établissements.

Je n'ai pas besoin, Monsieur, de vous recommander une grande circonspection dans les moyens de vous procurer les renseignements que je vous charge de recueillir.

Je crois inutile aussi de vous inviter à bien constater les faits. Ne présentez rien de vague, rien qui ne puisse être facilement vérifié.

Tout pour la précision et la vérité des informations que vous m'adresserez, puisse pouvoir juger si vous avez donné à ce travail toute l'attention qu'il exige.

Agréez, je vous prie, Monsieur, les assurances de ma considération la plus distinguée.

Le Cte de Ségur

A Mr le Préfet